

## Projet de compte rendu de la réunion GT ENR du 13 mars 2013

### Filières industrielles

En l'absence du coordinateur – du fait des conditions météorologiques –, la séance est présidée par Damien Mathon, co-rapporteur.

Il demande aux membres du groupe de travail de faire part par mail de leurs remarques éventuelles sur le projet de compte rendu de la séance du 6 mars.

Il présente une proposition de plan du rapport final :

1. Objectifs de développement des filières EnR
2. Axes de simplifications administratives et réglementaires
3. Développement de filières industrielles en France
  - a. Mécanismes de soutien à l'offre
  - b. Relations Grands groupes / PME et PMI
  - c. Politique en matière de recherche, d'innovation et de formation
4. Financement du développement des énergies renouvelables
  - a. Besoins de financement
  - b. Politique de qualité des installations et problématique assurantielle
5. Développement des infrastructures de transport et de distribution d'énergie pour l'accueil des EnR :
  - a. Réseaux électriques : transport et distribution
  - b. Réseaux de gaz
  - c. Réseaux de chaleur

Deux réunions sont prévues : une réunion le 20 mars sur les questions de financement et une réunion de synthèse le 3 avril qui se tiendra sur la journée. Le rapport du GT est à finaliser avant le 11 avril. Une réunion supplémentaire pourra être organisée aux fins de finalisation du rapport.

La liste des participants est annexée au présent compte rendu.

---

### Présentation du président du COSEI et de la DGCIS

Le COSEI a été créé en juillet 2008 pour accompagner dans le monde industriel les orientations du Grenelle de l'environnement avec pour mission de réaliser un état des lieux des filières industrielles et de faire des propositions d'amélioration.

Les EGI avaient proposé trois grandes mesures : travailler par filière, travailler en association avec les PME, développer l'ancrage territorial. La première mesure a été traduite par la création de la Conférence Nationale de l'Industrie et la mise en place des différents comités stratégiques de filière.

Depuis 2011, le travail du COSEI a été réalisé sous deux angles : les filières et les leviers de soutien (compétence/formation, innovation, financement, commerce, export, relation grands comptes et PME, ancrage territorial). En janvier 2012, un plan d'actions a été réalisé comprenant 127 actions. 30% des actions ont été réalisées et 50% sont engagées.

Les 20 filières que compte le COSEI ont été rassemblées autour de 4 grands métiers : eau (135 000 emplois), déchets (135 000 emplois), EnR (70 000 emplois) et efficacité

énergétique. A présent l'objectif est de réaliser des contrats de filière. Ceux-ci ont été cadrés en novembre 2012. Ils seront articulés autour des principaux leviers listés précédemment. Un GT du COSEI a travaillé spécifiquement sur les conditions de financement et a publié un rapport sur ce sujet. Certaines conclusions sont abordées en réunion concernant le financement en haut de bilan, le financement en bas de bilan, le financement de projet. Ces trois sujets seront discutés avec la Banque publique d'investissement.

Sur la formation et l'emploi, le président du COSEI indique que les experts de l'INSEE et du SOeS (service de l'observation et des statistiques) ont travaillé à l'élaboration de statistiques. La croissance de l'emploi dans le secteur de l'environnement a été de 4 à 6% sur les 10 dernières années. Un groupe de travail du COSEI, présidé par un représentant syndical, travaille spécifiquement sur l'emploi et la formation pour évaluer l'adéquation entre les besoins et l'offre de formation.

Le groupe de travail du COSEI portant sur l'innovation a examiné le montant des aides publics aux filières. Selon ses travaux, la majorité (40%) des financements dédiés aux filières vont aux laboratoires publics. Il considère qu'il faut faire évoluer la granulométrie des projets aidés (passer à des montants de l'ordre de 100 000€).

Le président du COSEI évoque la difficulté à soutenir financièrement les sous-traitants de rang 1, 2 et suivants : il considère que le soutien de grands groupes ou champions nationaux ne conduit pas nécessairement à une redistribution de financement au sein des PME. Il indique que dans le domaine du COSEI, ce sont les ingénieries qui activent les filières, et non les grands groupes.

Concernant la relation grands comptes PME/ETI, il indique que les grands groupes n'ont pas grand intérêt à absorber des PME/ETI innovantes mais cherchent plutôt à s'entourer d'un écosystème de PME/ETI. Par ailleurs, un référentiel de 61 bonnes pratiques a été établi dans le cadre du COSEI, et mis en application dans le cadre d'une charte dont une quarantaine de grands groupes sont signataires. Les pôles de compétitivité sont également un élément de structuration de la relation grands comptes PME.

Il est notamment rappelé par le représentant de la DGCIS la difficulté de disposer de statistiques fiables en termes d'emploi dans les filières EnR, notamment du fait que l'appareil statistique public décompte les emplois par secteur d'activités et non par filières, mais indique que le chiffre de 70 000 emplois pour la filière EnR fait relativement consensus.

Il indique que les scénarios Grenelle constituent un effort sans précédent appuyé par des études nombreuses. Ils font néanmoins le postulat d'un financement illimité et gratuit, ignorant les 3 effets récessifs du surinvestissement : effet prix, effet d'éviction, effet d'anticipation (épargne). Une étude macroéconomique de la DG Trésor montre que les effets du Grenelle s'annulent et deviennent récessifs à partir de 2020.

La DGCIS indique qu'elle distingue les filières en mutation, les filières à construire, les filières de soutien à préserver/développer.

---

## **Débats du groupe de travail**

---

### **Développement des filières**

Le co-rapporteur indique que le SER a réalisé une étude sur les emplois des EnR avec l'aide d'un cabinet de conseil et souligne que les chiffrages d'emplois sont très sensibles aux hypothèses prises et donc à considérer avec précaution.

La problématique de la relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants a été abordée. Certains membres du groupe de travail proposent qu'une charte soit soumise aux acteurs publics et privés pour soutenir les TPE-PME et recommandent que des mesures soient

prises en matière de délai de paiement des donneurs d'ordre à leurs sous-traitants. Certains membres du groupe de travail considèrent que les relations avec les PME doivent faire partie des contrats de service publics des opérateurs publics.

La question du soutien financier de la puissance publique au développement des filières EnR a été abordée. Certains membres du groupe de travail ont suggéré que la BPI puisse être auditionnée par le groupe. En matière de financement de l'industrie, le modèle américain du Small Business Act et le modèle allemand ont été évoqués.

Certains membres du groupe de travail ont souligné l'existence d'alliances dans le domaine de la recherche et de l'innovation (ENVIR et ANCRE par exemple) qui contribue au développement des filières.

Certains membres du groupe de travail considèrent qu'en matière d'innovation, les grands groupes ont une responsabilité particulière.

La question de la nécessité d'une étude globale sur l'économie du développement des filières industrielles a été évoquée.

Certains membres indiquent qu'il est avant tout essentiel d'avoir un marché local de volume conséquent pour assurer le développement des filières. Certains considèrent que le marché mondial sera très réduit pour les EMR, d'autres pour le solaire à couches minces, d'autres encore pour le véhicule tout électrique. Ces derniers soulignent l'intérêt potentiel des véhicules au gaz ou hybrides. Certains considèrent que l'éolien et le stockage, par exemple, auront un marché mondial important.

Certains membres du groupe de travail considèrent que la présence des salariés dans les conseils d'administration mise en œuvre en Allemagne doit être source d'inspiration pour la France.

Certains membres souhaitent développer une compétence juridico-technico-financière forte au service des collectivités territoriales.

Il est suggéré de recourir de façon quasi systématique à des analyses de cycle de vie en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Certains membres du groupe de travail soutiennent la labellisation des entreprises dans le secteur des énergies renouvelables.

### **Formation et Recherche**

Le groupe de travail souligne que tous les niveaux de formation sont concernés par la transition énergétique. L'utilité de formations continues est rappelée. Le groupe de travail considère qu'il faut les développer. L'effort à réaliser est considérable en termes de formation en particulier pour les installations photovoltaïques et la rénovation thermique. Certains membres du groupe de travail recommandent de faire un état des lieux des besoins et des moyens de formation dans les filières.

Pour assurer la qualité, le groupe de travail souligne la nécessité de la formation, de la qualification et de la certification. Certains membres du groupe de travail souhaitent qu'il y ait une exigence de diplôme pour les métiers « verts ».

Certains membres du groupe de travail indiquent que la réussite des reconversions industrielles vers le secteur EnR passe nécessairement par leur acceptabilité sociale. Pour cela, il existe un besoin de formation et d'adéquation entre volume et qualité d'emplois détruits et créés.

Certains membres du groupe de travail soulignent les liens entre recherche, formation et innovation. Certains recommandent que les thèses CIFRE soient mieux valorisées. Certains indiquent que les établissements d'enseignement supérieur pourraient contribuer à la

---

sensibilisation du public, des professionnels et des étudiants. Il est indiqué qu'il y a environ 500 modules de formation de niveau master qui concerne le développement durable.

Il est évoqué la proposition de conditionner les aides à la certification/qualification des installateurs.

### **Mécanismes de soutien à l'offre**

Concernant les mécanismes de soutien à l'offre, certains membres du groupe de travail considèrent que la puissance publique peut apporter un soutien à l'offre : à ce titre, la bonification du tarif d'achat photovoltaïque pour les panneaux d'origine européenne a été évoquée. Le groupe de travail souligne la nécessité de visibilité et de lisibilité des dispositifs de soutien.

Certains membres du groupe de travail recommandent que les énergies renouvelables soit déclarées d'intérêt national/public au niveau de la loi voir de la Charte de l'environnement.

La thématique du recyclage est également abordée, en particulier pour les panneaux photovoltaïques. Certains considèrent que toutes les filières doivent être soumises aux mêmes exigences, sans faire de cas particulier pour certaines d'entre elles. L'obligation de démonter les installations PV sur toiture lorsqu'elles ne produisent plus ne fait pas consensus au sein du groupe de travail.

---

En conclusion, le co-rapporteur rappelle la nécessité pour les membres de fournir rapidement des fiches mesure à la fois concernant les simplifications administratives, les filières industrielles, le financement, les objectifs potentiels et les réseaux.

En ce qui concerne l'analyse des rapports demandée par la Ministre, le programme du groupe de travail pourra être adapté lorsque les modalités d'examen de ces rapports seront précisées.